



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

### INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientation budgétaire a pour objectif d'appréhender le contexte macro-économique dans lequel évolue la commune. Il informe sur la situation financière de la collectivité et présente les grandes orientations du projet du budget primitif 2023, des engagements pluriannuels afin de pouvoir en débattre au sein de l'assemblée municipale. Le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal le mardi 14 mars 2023.

### I) ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

#### Contexte national et local :

##### Croissance :

La prévision de croissance de l'économie française en 2023 par le Gouvernement est de +1,0%. Elle ralentirait donc sensiblement par rapport à une croissance attendue en 2022 à +2,7%. Dans le scénario macroéconomique de moyen terme associé à la loi de finances pour 2023 ainsi qu'à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, l'hypothèse de croissance est de +1,7% en moyenne sur la période 2024-2027. Elle a été jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques.

##### Emploi :

Si le taux de chômage national atteint 7,4%, il convient de rappeler qu'il est de 5,9% en Bretagne. Pour ce qui est de l'Ille-et-Vilaine, nous pouvons nous réjouir que dans notre département le taux de chômage a fortement diminué pour atteindre un niveau historiquement bas de 5.3% en 2022 nous rapprochant du plein emploi et l'atteignant dans plusieurs zones du département. Cependant, la confiance des chefs d'entreprises dans l'avenir s'effrite peu à peu. On enregistre une diminution des constructions de logements avec un risque fort que cette tendance se poursuive en 2023.

##### Inflation :

Le principal risque de cette année 2023 est celui d'une inflation élevée durablement. Le Gouvernement prévoit le ralentissement du rythme de progression des prix à la consommation à partir de 2023 et le retour à un niveau compatible avec les objectifs de la Banque Centrale Européenne (moins de 2%) à partir de 2026. Ce scénario est lui aussi jugé optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques. Il convient ici de rappeler que les prévisions relatives aux indices de prix à la consommation des ménages ne reflètent que très imparfaitement l'évolution des coûts supportés par les collectivités locales puisque ces dernières ne bénéficient pas de "bouclier tarifaire". Pour la commune 2023 sera marquée par une très forte hausse des coûts d'approvisionnement en gaz et en électricité estimée à 340 000€ toutes choses égales par ailleurs. Les prévisions font état d'une hausse moyenne des contrats de maintenance de 10% et d'une hausse des denrées alimentaires de plus de 10%. On a ainsi enregistré plus de 20% pour le sucre, la farine, la margarine, les pâtes, les huiles, 19,8% sur le beurre.

### Déficit :

Du fait de la crise covid et des mesures exceptionnelles de soutien aux ménages et aux entreprises, l'année 2020 s'est conclue sur un niveau inédit de déficit (9,1 % du PIB) après dix années de réduction quasi continue. En 2022, avec l'extinction progressive des mesures exceptionnelles, le déficit public devrait être ramené à environ 5% du PIB contre 6,5% en 2021. Il n'est toutefois pas prévu d'amélioration de ce solde en 2023. Le retour au respect des règles européennes du "Pacte de stabilité et de croissance" (3% maximum de déficit public) est prévu pour 2027. Cette trajectoire 2027 repose sur une hypothèse forte de quasi stabilité en volume de la dépense publique de 2024 à 2027 qui inclut l'hypothèse d'un recul attendu de -0,5% par an des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales (en volume). Concernant la dette publique, elle devrait rester à un niveau quasiment stable et élevé entre 2022 et 2026, autour de 111,5% du PIB.

### Fiscalité locale :

Le Gouvernement estime que l'ensemble des administrations publiques locales (APUL) devrait être à l'équilibre en 2022 après avoir enregistré en 2021 un déficit de -0,6 Md€ et de -3,5 Md€ en 2020. Les collectivités locales affichaient un excédent de +4,7 Md€ en 2021. Ce déficit global des APUL s'explique principalement par le déficit des organismes divers d'administration locale, dont Ile-de-France Mobilités, qui atteint -5,3 Md€ en 2021 et qui se creuse par rapport à 2020 (-3,6 Md€).

D'après l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, l'épargne brute des collectivités a ainsi connu une évolution de près de +20% en 2021 après une baisse de -11,5% en 2020, du fait d'un rythme de progression des recettes de fonctionnement (+5%) plus élevé que celui des dépenses de fonctionnement (+2,4%). Le taux d'épargne du bloc communal a ainsi retrouvé en 2021 son niveau de 2019. Cette hausse de l'épargne des collectivités a permis de financer la reprise des dépenses d'investissement (+5,3% en 2021) sans recours massif à l'emprunt, d'où la diminution du délai (capacité) de désendettement en 2021. En 2021, le délai de désendettement est respectivement de 5,5% pour les régions, 4,8% pour les communes et 2,8% pour les départements soit un total pour les collectivités territoriales de 4,3%. La loi de finances 2023 a acté la suppression de la CVAE sur 2 ans (2023 et 2024) réduisant une nouvelle fois l'autonomie financière des collectivités territoriales. Cette mesure concerne principalement les intercommunalités, la région et dans une moindre mesure le département. Elle doit être intégralement compensée sous forme d'une fraction de TVA nationale. Un nouvel objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses des plus grosses collectivités locales (budget supérieur à 40 millions) sous la forme d'un dispositif de plafonnement a été envisagé. Faute d'accord en commission mixte paritaire sur le PLPFP, il a été rejeté. Il doit être examiné en deuxième lecture par l'assemblée nationale au cours du premier semestre 2023.

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation est égale à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté, en glissement, entre le mois de novembre  $n-2$  et le mois de novembre  $n-1$ . Sur cette base, le taux de revalorisation des valeurs locatives devrait approcher les +7% en 2023. Il s'agit d'une hausse exceptionnelle rapportée aux évolutions précédentes +3,4% en 2022 et +0,2% en 2021.

Concernant les concours financiers de l'État (DGF, FCTVA, compensations fiscales, DETR, DSIL, DGD...), il a été voté l'abondement de la DGF de 320 M€ afin de financer la progression des dotations de péréquation des communes (DSU et DSR). La dotation forfaitaire des communes devrait donc n'être que faiblement ponctionnée en 2023 au titre du financement de la péréquation. Pour autant, l'ajustement global de -45 M€ de l'ensemble des dotations d'État n'est pas remis en cause par cet abondement externe de la DGF du bloc communal.

La réforme des indicateurs du FPIC mise en œuvre progressivement jusqu'en 2028, n'est a priori pas favorable à Rennes Métropole avec un risque réel de perte d'éligibilité au FPIC. Si pour 2023, la perte de recettes semble écartée, le risque est majeur pour les années suivantes avec une dégressivité prévue : une attribution égale à 90% puis 70%, 50% et enfin 25% du montant perçu l'année précédente. Le montant du FPIC 2023 est identique à celui de 2022, à savoir : 83 427€.

## **II) SITUATION COMMUNALE :**

### **Introduction :**

Le contexte dans lequel s'inscrit ce ROB 2023 est une nouvelle fois exceptionnel, car après la crise sanitaire, la collectivité se trouve confrontée à une crise du coût de l'énergie et par capillarité à un contexte de forte inflation. Ces deux effets ont pour résultat une prévision de progression forte de nos dépenses alors que la progression de nos recettes semble connaître une évolution moindre.

C'est pourquoi plus que jamais s'impose une grande prudence sur nos prévisions de recettes et une maîtrise attentive de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

### **1° SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **a) Dépenses :**

Les priorités budgétaires affichées sont :

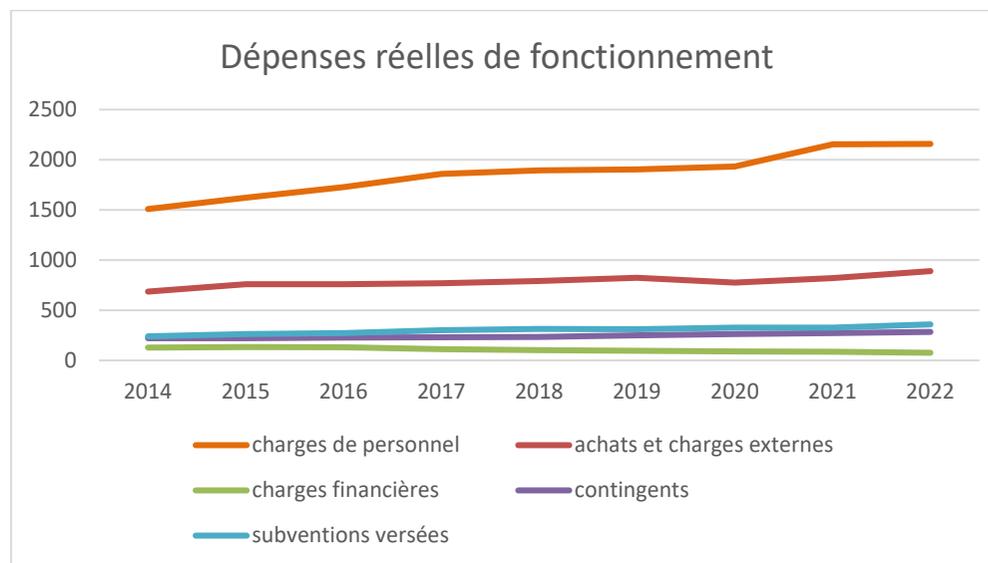
- Intégrer en année pleine la hausse du point d'indice qui se traduit par une hausse de nos dépenses en ressources humaines ;
- agir pour un cadre de vie de qualité avec le plan de gestion de l'arbre, l'éco-pâturage, l'entretien de nos espaces verts, chemins et de l'étang ;
- poursuivre l'évolution de notre politique culturelle par une présence plus forte sur l'espace public (animations marchés, expo plein air, fête de la nature),
- accompagner fortement la vie associative et sportive ;
- après une baisse continue de nos frais financiers depuis 7 ans, prendre en compte des dépenses complémentaires suite à la contraction d'un nouvel emprunt pour faire face aux forts investissements prévus.

On intègre :

- la hausse des participations communales aux structures intercommunales liées à l'augmentation de la population (5 400 habitants).
- l'impact de l'évolution des dépenses liées aux effectifs scolaires.
- la hausse du coût de l'énergie, de l'alimentation, des différents contrats dans le cadre des hypothèses d'évolution du taux d'inflation.

**b) Évolution des charges de fonctionnement :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2158
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	890
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76
Contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2927</b>	<b>3327</b>	<b>3283</b>	<b>3431</b>	<b>3495</b>	<b>3383</b>	<b>3389</b>	<b>3657</b>	<b>3767</b>



**c) Indemnités des élus :**

En application de l'article L2123-24-1-1 du CGCT introduit par les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus doit être présenté lors de l'examen du budget. Pour la commune de Saint-Gilles, l'état annuel des indemnités versées est le suivant :

	COMMUNE DE SAINT-GILLES	MONTANT BRUT ANNUEL
Philippe THEBAULT	Maire	26119.26€
Françoise FISELIER	1er Adjoint	9136.98€
Ludovic COULOMBEL	2 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Isabelle MENEZO	3 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Franck GALLEE	4 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Marianne JEZEQUEL	5 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Antoine LE FRECHE	6 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Marie ASPLIN	7 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Michel KERVOAS	8 <sup>ème</sup> Adjoint	9136.98€
Claude GAULTIER	Conseiller délégué	2621.34€
Dany BETHUEL	Conseiller délégué	2621.34€
Loïc LEMAITRE	Conseiller délégué	2621.34€
Thomas LE SAULNIER	Conseiller délégué	2621.34€

**d) Recettes :**

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services avec le choix d'augmenter nos tarifs communaux pour prendre en compte le niveau très élevé de l'inflation ;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes avec l'hypothèse d'une revalorisation des bases à 7.1%;
- Stagnation de la DGF
- Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, il est décidé de ne pas augmenter le taux des impôts communaux ;
- Il est prévu de poursuivre l'exonération de taxe sur le foncier non-bâti pour les parcelles agricoles exploitées en bio.
- Suppression de la taxe sur les terrains devenus constructibles

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT :

### a) Dépenses :

Ce budget se veut un budget conforme aux engagements pris devant les habitants. Il veut tout en préparant l'avenir, se consacrer au quotidien des habitants en matière de vivre ensemble, de cohésion sociale, de préservation de la biodiversité. Par ce fort investissement, il veut aussi ainsi contribuer au soutien indirect à l'activité économique.

Les dépenses d'investissement sont réparties dans les opérations suivantes :

- 31 : écoles
- 53 : matériel administratif
- 82 : terrains
- 104 : matériel divers
- 119 : opérations bâtiments
- 157 : infrastructures sports
- 208 : salle multifonctions
- 221 : AP/CP 5 extension groupe scolaire
- 224 : AP/CP 8 maison des associations
- 225 : ZAC Ile des Bois
- 226 : aménagement centre bourg
- 227 : AP/CP 9 aménagements urbains centre bourg
- 228 : AP/CP 10 Médiathèque
- 229 : AP/CP 11 Restaurant Scolaire

Il s'agit ainsi :

- De l'achèvement des gros chantiers d'équipements nouveaux sur la commune avec la livraison en 2023 de la Maison des associations ;
- Près de 1,3 millions d'€ pour la finalisation de ZAC centre bourg avec la réfection de la voirie et de l'éclairage public, de la rue du Centre et du Prieuré, des places de la mairie et de l'église.
- Dans le contexte de l'explosion des coûts de l'énergie, il est prévu d'investir massivement pour diminuer nos consommations énergétiques avec la réfection de la toiture de l'école maternelle, le remplacement de plusieurs chaudières, de système d'aération dans nos bâtiments publics ;
- Du lancement du projet de la médiathèque ainsi que du restaurant scolaire
- Du lancement de la réfection de l'espace destiné aux terrains de tennis extérieur ;
- Du déploiement de notre plan de végétalisation de la commune avec la création d'une seconde micro-forêt et la création d'une ligne budgétaire dédiée à la plantation d'arbres ;
- De l'amélioration de notre cadre de vie avec la réfection de chemins communaux existants, l'acquisition de parcelles en vue de réaliser un nouveau chemin communal ;
- De la réalisation de notre premier budget participatif avec la construction d'un four à pain ;
- De l'action à destination des jeunes avec la réalisation de chantiers jeunes ;
- De l'acquisition d'un fond pour les publics empêchés ;
- Des dépenses usuelles d'entretien des bâtiments communaux comme les peintures par exemple, la mise à jour du parc informatique-
- De prendre en compte le remboursement du capital des emprunts en intégrant la contraction d'un emprunt en 2023 ;
- Prise en compte des restes à réaliser 2022 ;

- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses de voirie répartie comme suit :
  - Enveloppe A : 164 000€ : rues de la Mousqueterie et de la Poterne
  - Enveloppe B : 35 175€ : étude Rue de Rennes section Centre-Prieuré et 5 000€ projets non identifiés
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses d'éclairage public répartie comme suit :47 300€ - Rue de la Mousqueterie

**b) Recettes :**

- Compte-tenu des gros projets d'investissements prévus en 2023, il est indispensable de recourir à l'emprunt.
- Il importe aussi de veiller à chercher de nouvelles recettes via des demandes de subvention notamment pour toutes les dépenses qui concernent les économies d'énergies.
- Il convient aussi d'intégrer la participation aux équipements publics de l'aménageur de la zac mutisites.
- Adapter le FCTVA au niveau de l'investissement.

### III) LA DETTE :

#### a) Endettement pluriannuel :

##### Endettement pluriannuel sans nouvel emprunt

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520.67 €	265 093.95€	270 915,24 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753.13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410.61 €	65 053.91€	58 747,68 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297.80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931.28 €	330 147.86€	329 662,92 €
dettes par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476 €	423 €

##### Endettement pluriannuel avec emprunt d'1 Millions d'euros

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520.67 €	265 093.95€	303 431,24 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753.13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410.61 €	65 053.91€	58 747,68 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297.80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931.28 €	330 147.86€	362 178,92 €
dettes par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476 €	612 €

**b) Structure de la dette :**

Voir tableau joint en annexe

**IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :**

**Le programme d'action foncière :**

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions				
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2022	Contribution 2023 estimée
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre (bâti)	AB1391 (ex AB0091)	07.272 AVT1	15	31/03/2022	288 000,00 €	cession en cours	5 881,00 €	12	5 881,00 €	5 881,00 €
SAINT-GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1 AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €	-	2 064,00 €	12	2 064,00 €	2 064,00 €
SAINT-GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1 AVT2 22C0534	12	31/03/2023	130 000,00 €	-	- €	12	- €	- €
SAINT-GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €	-	754,00 €	12	754,00 €	754,00 €
SAINT-GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1 AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €	-	- €	12	- €	- €
SAINT-GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	5	31/10/2024	37 362,50 €	-	125,16 €	12	125,16 €	125,16 €
SAINT-GILLES	21 rue de Saint Brieuc	AB0119	20C0733	5	31/10/2025	260 000,00 €	cédé en 2022	520,00 €	8,5	368,33 €	- €
SAINT-GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €	-	1 117,25 €	12	1 117,25 €	1 117,25 €
SAINT-GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €	-	84,80 €	12	84,80 €	84,80 €
SAINT-GILLES	7 rue du Centre	AB1256 AB0155	20C0732	5	31/08/2025	385 000,00 €	cédé en 2022	770,00 €	8,5	545,42 €	- €
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108	16C0301 AVT1	10	01/10/2025	548 250,00 €	-	2 193,00 €	12	2 193,00 €	2 193,00 €
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0381 B0382 B0383	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	-	- €	12	- €	- €
<b>TOTAL</b>						<b>2 751 763,50 €</b>		<b>13 509,21 €</b>		<b>13 132,96 €</b>	<b>12 219,21 €</b>

**Annexe structure de la dette**



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>75 000,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					75 000,00									
	ETS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	11/12/2018		10/09/2020	75 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
<b>Total général</b>					<b>4 612 840,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N						
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 187 760,48					257 593,95	65 053,91	0,00	14 805,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 187 760,48					257 593,95	65 053,91	0,00	14 805,17
1220953		0,00	A-1	163 573,87	4,42	R		4,510	28 603,91	8 667,22	0,00	4 918,12
223886		0,00	A-1	71 263,78	1,83	F		4,790	33 166,28	4 412,36	0,00	853,38
282534		0,00	A-1	1 322 500,00	11,42	F		3,570	115 000,00	49 779,19	0,00	7 868,87
40418		0,00	A-1	498 582,83	7,08	V		1,279	47 863,76	0,00	0,00	997,60
DD07950961		0,00	A-1	131 840,00	3,92	F		1,525	32 960,00	2 195,14	0,00	167,20
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		52 500,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1687 Autres dettes (total)		0,00		52 500,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	52 500,00	6,75	F		0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 240 260,48</b>					<b>265 093,95</b>	<b>65 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 805,17</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.